

PERTES DE FONDS

Veillez compléter :

- la demande d'indemnisation des pertes
- le Formulaire CERFA (13951-2) d'attestation d'assurance incendie tempête sur les bâtiments d'exploitation
- l'annexe 1 :
 - Pertes de plants d'arbres fruitiers
 - Pertes de fonds glissements de terrain, effondrement des berges ,

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE SELON LE CAS

Pièces	Pièce jointe
Demande d'indemnisation des pertes, datée, signée et cochée pour les engagements en dernière page	Oui / Non
Annexe 1 : Pertes de plants fruitiers et/ou pertes de fonds sur sol	Oui / Non
Relevé d'identité bancaire	Oui / Non
Attestation d'assurance (Formulaire Cerfa n°13951*2)	Oui / Non
Factures des plants remplacés / factures des travaux / facture de matériaux ou de locations	Oui / Non
RPG ou copie de plan cadastral avec localisation des dégâts (pertes de plants fruitiers, dégâts au sol)	Oui / Non
Inventaire verger	Oui / Non
Expertise des dommages réalisée par la chambre d'agriculture ou un expert agréé le cas échéant	Oui / Non

SIGNATURES ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de non réalisation des travaux, à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclusion d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE

sinistre : orages (pluie – grêle) de mai et juin 2025

A RETOURNER EN DDT avant le 22 septembre 2025

Date de réception en DDT |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|